

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DU 15 MAI 2018**

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

Paris, le 23 avril 2018

Les actionnaires de CFI - Compagnie Foncière Internationale sont invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendra le

15 mai 2018 à 10 heures
au siège sociale de CFI
28-32 avenue Victor Hugo - 75116 Paris

L'avis de réunion prévu par l'article R.225-73 du Code de commerce, comportant l'ordre du jour, le projet de texte des résolutions et les principales modalités de participation, de vote et d'exercice des droits des actionnaires a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (**BALO**) n°43 le 9 avril 2018. L'avis de convocation sera publié au BALO du 30 avril 2018.

Les informations visées à l'article R.225-73-1 du Code de commerce sont consultables sur le site internet de la société (rubrique Informations Réglementées).

Les documents prévus par l'article R.225-83 du Code de commerce seront tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'assemblée.